

CANADA

Province de Québec

M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance générale du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 1^{er} juin 2015 à 19h à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gérard Coulombe, maire

Mme Johanne Bonenfant, conseillère – mairesse substitut

Mme Martine Coulombe, conseillère

Monsieur Patrick Courville, conseiller

M. John Rodgers, conseiller

Mme Jocelyne Lyrette, conseillère

M. Éric Bélanger, conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

ASSISTANCE

Mesdames : Christine Boisvenue, Christine Caron, Lisette Caron, Jessica Cloutier, Ginette Coulombe, Natacha Desjardins, Hélène Hubert, Marie-Paule Langevin, Anita Lyrette, Claudette Lyrette, Valérie Michaud, Julie Paiement, Agathe Pilon, Reine Simard, Diane St-Amour, Hélène Thibeault, Johanne Thibeault, Sylvie Viale et Vanessa Villeneuve.

Messieurs : Rock Brazeau, Jean-Claude Brunet, Joao Cardoso, Nicolas Chaussé, Richard Courville, François Croteau, Gilles Croteau, Luc Croteau, Gilles Cyr, Simon Désabrais, Ronald Dugas, Gaston Guindon, Mathieu, Lacourcière, Collin Lafontaine, Daniel Lafrance, Jean-Bernard Lévesque, Jason Lévesque, Rhéaume Lyrette, Victor Lyrette, Gilles Martel, Jacky Nault, Éric Naudin, Jean-Guy Séguin, André Thibault, François Valiquette.

Ainsi que des personnes dont le nom était inconnu.

R-0106-525

Ouverture de la séance ordinaire

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance générale ouverte à 19h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu à 19h que la séance générale soit ouverte.

Adoptée

R-0106-526

Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y incluant les sujets ajoutés au supplément dans «Varia».

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 000-01** Ouverture de la séance générale
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** Adoption du procès-verbal de la séance générale du 4 mai 2015
- 000-04** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2015
- 000-05** PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 110** **Conseil et personnel municipal**
 - 110-01** Participation au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités les 24, 25 et 26 septembre 2015 à Québec au coût de 695\$/inscription plus les taxes applicables
 - 110-02** Participation au 28^e colloque annuel de la Fondation Rues principales le 23 septembre 2015 à Québec au coût de 295\$/inscription plus les taxes applicables

- 130** **Gestion financière et administrative**
 - 130-01** Présentation des comptes payés mai 2015
 - 130-02** Présentation des comptes dus mai 2015 et supplément
 - 130-03** Présentation des salaires payés mai 2015 et supplément
 - 130-04** Séance extraordinaire le 22 juin 2015 à 18h30 - Dépôt des états financiers 2014 et assemblée publique de consultation projet de règlement n° 020215-268
 - 130-05** Entente avec Desjardins - Interac et carte de crédit
 - 130-06** Camp des Bouleaux - Demande d'exclusion au règlement n° 241114-266 «Règlement concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulettes

- 150** **Diverse invitation**

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01** Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque / Réduction de prime de l'ordre de 10%

300 - TRANSPORT

- 300-01** Achat de 22 tonnes livrées de propatch de Carrière Clément Tremblay et fils enr. au coût de 142.50\$/tonne plus les taxes applicables
- 300-02** Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Demande de subvention 2015-2016

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-01** Invitation à une visite du Centre de traitement des boues de fosses septiques le 4 juin 2015 à 13h30

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 500-01** Adoption du budget révisé de l'Office municipal de Grand-Remous
- 500-02** Entente de service «Accessibilité aux services d'analyses de biologie médicale» avec le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais
- 500-03** Entente médecin et municipalité - local à la clinique

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01** Rencontre avec les agents de développement de la MRC - Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- 600-02** Appui à M. Simon Désabrais auprès de la MRC - Émission de titres miniers
- 600-03** Appui à M. Simon Désabrais auprès de la MRC - Changement d'affectation de zone pour l'exploitation d'une carrière
- 600-04** Adoption du règlement n° 110515-271 - Programme de soutien à de petites rénovations
- 600-05** Demande de subvention «Pacte rural»
- 600-06** Esquisse pour projet terrain route 105-117
- 600-07** Demande de subvention «Fonds Chantiers Canada»
- 600-08** Avis de motion - 2^e modification «Règlement n° 241114-266, règlement concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes dans la Municipalité de Grand-Remous
- 600-09** Adoption de la 2^e modification «Règlement n° 241114-266, règlement concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes dans la Municipalité de Grand-Remous

700 - LOISIRS ET CULTURE

- 700-01** Camp de jour
- 700-02** Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio Outaouais le 6 juin 2015 à Campbell's Bay
- 700-03** Demande de subvention «Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150»

800 - CORRESPONDANCE

900 - VARIA

- 900-01** Remplissage de piscine par le Service incendie
- 900-02** Dépôt d'une pétition - Règlement n° 241114-266 «Règlement concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes
- 900-03** Adoption de la dépense au «Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 900-04** Nomination des vérificateurs pour l'année 2015

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-0106-527 Adoption du procès-verbal de la séance générale du 4 mai 2015

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

R-0106-528 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2015

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

R-0106-529 Participation «Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités»

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu d'autoriser la participation de deux élus au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 24, 25 et 26 septembre 2015 à Québec. Les frais d'inscription sont payables par la Municipalité et les frais d'hébergement, de repas et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0106-530 Présentation des comptes payés «mai 2015»

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés a été transmise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'adopter la liste des comptes payés telle que déposée pour «mai», dont celle-ci représente la somme de 29 035.02 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0106-531 Présentation des comptes dus «mai 2015»

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'un supplément de comptes dus a été remis aux membres du conseil au plénier tenu avant la séance générale;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour «mai», dont celui-ci représente une

somme de 137 815.85 \$ et d'un supplément au montant de 1 713.75 \$, le tout représentant la somme de 139 529.60 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0106-532 Présentation des salaires payés «mai 2015»

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'adopter la liste des salaires payés pour «mai», dont celle-ci représente la somme de 44 313.99 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0106-533 Assemblée publique et séance extraordinaire du 22 juin 2015

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de tenir le 22 juin 2015 une assemblée publique de consultation pour le projet de règlement n° 020215-268 ainsi qu'une séance extraordinaire pour le dépôt des états financiers 2014 et autres sujets le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

R-0106-534 Entente avec Desjardins - Interac et carte de crédit

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, Julie Rail à signer une entente de trois (3) ans avec Desjardins afin d'obtenir l'équipement nécessaire pour le service Interac et carte de crédit.

Adoptée à l'unanimité

R-0106-535 **Camp des Bouleaux - Demande d'exclusion au règlement n° 241114-266**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que le Conseil refuse la demande déposée par Camp des Bouleaux afin qu'il soit exclu du règlement n° 241114-266, Règlement concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulettes.

Adoptée à l'unanimité

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

R-0106-536 **Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque**

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC Vallée-de-la-Gatineau une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 22 juin 2011;

ATTENDU qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 16 août 2011 par la MRC Vallée-de-la-Gatineau et entrée en vigueur le 6 octobre 2011;

ATTENDU que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en oeuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU que la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Grand-Remous encourage la mise en oeuvre des schémas de couverture de risques;

POUR CES MOTIFS, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu

QUE la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie de 2011 à 2014 et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour l'année 2015 et les années suivantes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Grand-Remous une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en oeuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

300 - TRANSPORT

R-0106-537 Carrière Clément Tremblay et fils enr. - Propatch

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu d'autoriser l'achat de 22 tonnes de «Propatch» livrée à 142.50 \$/tonne auprès de Carrière Clément Tremblay et fils enr.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0106-538 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu qu'une demande de subvention au montant de 344 000\$ soit soumise à la Députée Stéphanie Vallée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2015-2016. La description des travaux prévus apparaît au document «B» du formulaire de demande de subvention pour les chemins Baie au Sable, Bourque, Harry Johns et Quatre Pattes.

Adoptée à l'unanimité

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

R-0106-539 Centre de traitement des boues de fosses septiques

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que suite l'invitation reçue, de la MRC, d'autoriser les membres du conseil qui le désirent à assister à la visite du Centre de traitement des boues de fosses septiques qui aura lieu le 4 juin prochain à 13h30.

Adoptée à l'unanimité

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

R-0106-540 Budget révisé de l'Office municipal d'habitation

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil accepte le budget révisé de l'Office municipal d'habitation au montant de 17 000\$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0106-541 Entente de service avec le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, soit autorisée à signer l'entente de service avec le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais pour l'accessibilité aux services d'analyses de biologie médicale.

Adoptée à l'unanimité

R-0106-542 Entente médecin et municipalité

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, et le maire, Gérard Coulombe, soient autorisés à signer l'entente avec les médecins pour l'exercice de leur profession médicale à la clinique de santé.

Adoptée à l'unanimité

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

R-0106-543 Rencontre avec la MRC - Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, communique avec les agents de développement de la MRC afin de planifier une rencontre avec les membres du conseil.

R-0106-544 Appui à M. Simon Désabrais auprès de la MRC - Émission de titres miniers

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les mines a été modifiée le 10 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a choisi l'option d'attendre les orientations gouvernementales pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé par M. Désabrais est situé dans un territoire s'apparentant à la villégiature et qu'aucun titre minier ne peut être émis ce qui empêche le projet de développement de se poursuivre;

CONSIDÉRANT QUE seule la MRC peut intervenir auprès du ministère et permettre l'émission de titres miniers pour un secteur visé;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que le Conseil appui M. Simon Désabrais dans ses démarches et demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau de prendre les procédures nécessaires auprès du ministère pour faire modifier le tout et ainsi permettre l'émission de titres miniers pour le secteur visé.

Adoptée à l'unanimité

R-0106-545

Appui à M. Simon Désabrais auprès de la MRC - Changement d'affectation de zone

CONSIDÉRANT QUE M. Désabrais a effectué à ses frais une demande de modification de zonage afin de faire autoriser les usages reliés à l'extraction sur sa propriété en octobre 1998;

CONSIDÉRANT QUE ladite modification a été adoptée par la Municipalité le 3 mai 1999 et qu'un certificat de conformité a été émis par la MRC Vallée-de-la-Gatineau le 22 juillet 1999;

CONSIDÉRANT QU'avant la Loi modifiant la Loi sur les mines qui a été adoptée le 10 décembre 2013, l'émission de titres miniers était autorisée dans les zones ayant une affectation «**Villégiature**»;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en processus d'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE M. Désabrais demande que le nouveau schéma d'aménagement et de développement puisse lui permettre de poursuivre son projet de développement;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est nécessaire que l'affectation de la zone soit modifiée afin d'être compatible avec l'émission de titres miniers;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que le Conseil appui M. Simon Désabrais dans ses démarches et demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau de prévoir une affectation «**Forestière**» dans le nouveau schéma d'aménagement et de développement de notre municipalité pour le secteur visé par M. Désabrais.

Adoptée à l'unanimité

R-0106-546

Adoption du règlement n° 110515-271 - Programme de soutien à de petites rénovations

RÈGLEMENT N° 110515-271

Règlement décrétant un
Programme de soutien à de petites rénovations pour la
revitalisation de la Municipalité de Grand-Remous

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adopter un règlement pour un programme de soutien à de petites rénovations pour la revitalisation de la municipalité de Grand-Remous;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 11 mai 2015;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 11 mai 2015;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5000 \$ est disponible;

CONSIDÉRANT QUE, l'aspect extérieur de certains bâtiments de la municipalité a besoin d'une légère restauration;

CONSIDÉRANT QUE, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le règlement n° 110515-271 ordonnant et décrétant l'adoption dudit règlement ainsi que l'annulation de tout règlement adopté antérieurement;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'adopter le règlement et qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Municipalité de Grand-Remous. Ce règlement rentrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT; À SAVOIR :

OBJET

- 1.1 Le présent règlement vise à établir un programme municipal pour la revitalisation des bâtiments de la municipalité de Grand-Remous.
- 1.2 Ce programme concerne la restauration des façades des bâtiments de la municipalité.
- 1.3 Il veut inciter les propriétaires à réaliser des petits travaux de qualité afin d'embellir et de rehausser l'image la Municipalité.

LE TERRITOIRE VISÉ

- 2.1 Ce programme de revitalisation vise l'ensemble des bâtiments résidentiels ou commerciaux qui font partie de la Municipalité;

TRAVAUX ADMISSIBLES

- 3.1 Les travaux d'amélioration extérieurs de la façade principale des bâtiments visés selon l'article 2.1 et qui sont visibles;
- 3.2 Les travaux reliés à la façade secondaire donnant sur une autre rue sont également admissibles si des travaux sur la façade principale des rues visées sont prévus et représentent au moins 50% des coûts des travaux admissibles.
- 3.3 Le bâtiment ne devra pas comporter, après l'inspection des travaux, de défektivité présentant une menace à la sécurité des occupants.
- 3.4 Les travaux doivent être conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

- 4.1 L'aide financière totale de la municipalité pouvant faire l'objet d'engagement dans le cadre du programme de soutien à de petites rénovations est d'un maximum de 50 % jusqu'à concurrence de 500 \$ pour l'année 2015;
- 4.2 Le taux de participation de la municipalité représente le coût total de la rénovation, pour une subvention maximale de 500 \$ par projet.
- 4.3 Le propriétaire assume le solde non subventionné des travaux admissibles et 100% des travaux non admissibles.
- 4.4 Modalité de la subvention. Les déboursés doivent être effectués **avant le 11 septembre 2015.**

DÉPENSES ADMISSIBLES

- 5.1 Les dépenses admissibles au programme sont:
- a) le coût des matériaux, respectant **l'achat local**;
 - b) les travaux ne doivent pas avoir été exécutés avant d'avoir obtenu l'autorisation par la personne responsable.

DEMANDE DE SUBVENTION

- 6.1 Les demandes de subvention, dans le cadre du programme, doivent être **déposées au plus tard le 30 juin 2015 à 16h** à la municipalité de Grand-Remous, 1508, route Transcanadienne, Grand-Remous (Québec) J0W 1E0.

- 6.2 Pour l'obtention de la subvention, le requérant doit remplir le formulaire prévu à cette fin accompagné des documents suivants:
- a) Un échantillon des matériaux choisis. Toute modification aux échantillons soumis doit être approuvée de nouveau.
 - b) L'analyse des demandes se fera en tenant compte de la valeur du bâtiment, de l'ampleur des travaux, de l'urgence des travaux à faire et de l'impact sur l'aspect visuel de la rue;
 - c) Une estimation détaillée du prix et de la quantité des matériaux requis;
- 6.3 La municipalité accepte, en régie interne, la demande de subvention aux conditions suivantes:
- a) La demande respecte toutes les exigences du présent règlement;
 - b) Les travaux admissibles doivent avoir fait l'objet d'une autorisation après l'entrée en vigueur du règlement et ne pas avoir débuté avant ladite autorisation.
- 6.4 Les travaux doivent être terminés **le 2 octobre 2015** et la subvention est payable dans trente (30) jours de la réception des documents suivants:
- a) Attestation écrite par la responsable à l'effet que toutes les exigences du programme ont été respectées et que les travaux sont conformes à l'autorisation émise;
 - b) Facture originale.

EXCLUSIONS

- 7.1 Sont exclus du présent programme, les travaux légers admissibles ayant fait l'objet d'une aide financière en vertu des programmes suivants:
- a) Programme de logement social du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada;
 - b) Une réclamation d'assurance pour un bâtiment incendié avant ou pendant l'exécution des travaux admissibles.
- 7.2 Le ou les bâtiments ne doit (doivent) pas appartenir à un ministère ou organisme du gouvernement du Canada ou du Québec.

ANNEXE 2 **TRAVAUX ET DÉPENSES ADMISSIBLES**

Pour chaque projet, les travaux sont admissibles selon les critères suivants:

- 1) L'importance des travaux de réfection et de la mise de fonds;
- 2) La conservation de la valeur du bâtiment ainsi que son choix de couleur;
- 3) L'urgence des travaux à faire;
- 4) L'impact sur l'aspect visuel de la rue ainsi que l'agencement;

ANNEXE 3 **LA GESTION DU PROGRAMME**

1. Les responsables du programme

- a) **Le conseil municipal** est responsable du programme et mandate la directrice générale pour l'approbation des projets.
- b) La directrice générale est chargée de nommer un responsable pour l'application du programme. À compter du moment où les projets sont acceptés, celui-ci est responsable de s'assurer que tous les documents reçus pour la gestion d'un dossier sont fournis par le propriétaire.

Il est aussi responsable de :

- la réception des demandes de subvention;
- l'émission de l'autorisation;
- faire le suivi des travaux;
- assister le propriétaire dans sa démarche;
- vérifier la conformité des travaux (plans) face aux exigences du programme;
- vérifier que les estimations comportent des coûts acceptables;
- recommander les projets à la directrice générale;

2. Procédures de demande et d'octroi des subventions

Étape 1: Rencontre d'information

La personne responsable rencontre les propriétaires sur demande afin d'expliquer le programme.

Étape 2: Information aux propriétaires sur la démarche à entreprendre

Suite à cette rencontre, la liste des travaux admissibles et l'information concernant la démarche à suivre pour acheminer une demande de subvention seront disponibles à la municipalité de

Grand-Remous, 1508, route Transcanadienne, Grand-Remous (Québec).

Étape 3: Liste des travaux

Le propriétaire désirant faire une demande de subvention doit tout d'abord témoigner de son intérêt en remplissant le formulaire et en fournissant les documents requis;

Étape 4: Approbation de la liste des travaux

La personne responsable analyse la demande du propriétaire et en vérifie la conformité avec les exigences du programme.

La remise des subventions et l'engagement des fonds se font au mérite des demandes. Le nom du propriétaire qui démontre son intérêt à participer au programme et qui fournit les documents requis est alors inscrit sur une liste de priorité.

Étape 5: Recommandations au conseil

Le dossier du propriétaire est considéré complet lorsque tous les documents ont été déposés et approuvés par la directrice générale.

La personne responsable peut demander des modifications au projet, afin de vérifier certaines spécifications.

La personne responsable approuve le projet selon les priorités définies à l'Annexe 1 et il en recommande l'octroi de subvention à la directrice générale.

Étape 6: Adoption des projets par la directrice générale

La directrice générale est responsable d'adopter les projets de restauration et d'octroyer les subventions qui y sont associées. La date limite pour octroyer les subventions est le **11 septembre 2015**. Advenant un trop grand nombre de participations, le choix s'effectuera par tirage au sort.

Étape 7: Confirmation au propriétaire de l'obtention de la subvention

La directrice générale avise le propriétaire confirmant l'obtention de la subvention et l'informant de la procédure à suivre pour la suite de la démarche (émission d'une autorisation, etc.).

Étape 8: Avis du début des travaux

À cette étape, le propriétaire peut entreprendre les travaux. Les travaux devront être entièrement complétés **au plus tard le 2 octobre 2015** et conformément à l'autorisation.

Étape 9: Inspection à la fin des travaux

La personne responsable vérifie les travaux lorsqu'ils sont terminés afin de s'assurer qu'ils respectent les exigences du programme, le respect des échantillons déposés et effectue une prise de photo des travaux réalisés.

Étape 10: Remboursement du propriétaire (subvention)

Afin d'obtenir la subvention et être remboursé, le propriétaire doit présenter à la directrice générale, les factures originales.

Étape 11: Émission du chèque

La directrice générale informe le conseil à l'effet que le dossier est complet et demande que de verser la subvention. Le conseil municipal approuve le paiement et émet le chèque au propriétaire.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

**AVIS DE MOTION LE 11 MAI 2015
TRANSMISSION DU PROJET DE RÈGLEMENT LE 11 MAI 2015
ADOPTION DU RÈGLEMENT LE 1^{ER} JUIN 2015
AVIS PUBLIC ET ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 JUIN 2015**

R-0106-547

Demande de subvention «Pacte rural»

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'autoriser Julie Rail, directrice générale à présenter des demandes d'aide financière pour et au nom de la Municipalité dans le cadre du programme du «Pacte rural»

Adoptée à l'unanimité

R-0106-548

Esquisse - Terrain situé routes 105-117

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu de mandater la directrice générale, Julie Rail, afin d'obtenir une proposition écrite pour la confection d'une esquisse pour le terrain situé routes 105-117 (ancien immeuble hôtel-motel Le Carrefour).

Adoptée à l'unanimité

R-0106-549 Affiche incitative - Promoteur recherché terrain 105-117

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'autoriser l'achat d'une affiche incitative pour le terrain situé routes 105-117 (ancien immeuble hôtel-motel Le Carrefour) afin de promouvoir ledit emplacement dans le but d'attirer un promoteur et d'en faire la vente.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0106-550 Demande de subvention «Fonds Chantiers Canada»

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu de mandater la directrice générale, Julie Rail, pour présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Fonds Chantiers Canada».

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère, Johanne Bonenfant, de la présentation de la 2^e modification du Règlement n° 241114-266, règlement concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes dans la Municipalité de Grand-Remous.

Adopté

R-0106-551 Adoption du projet de règlement de la 2^e modification du Règlement 241114-266, règlement concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes dans la Municipalité de Grand-Remous

ATTENDU QU'en date du 11 février 2015, la Municipalité de Grand-Remous a adopté un règlement concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes dans la Municipalité de Grand-Remous;

ATTENDU QU'en date du 13 mars 2015, la Municipalité de Grand-Remous modifiait son règlement concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes;

ATTENDU QUE la Municipalité juge opportun de modifier à nouveau certaines dispositions dudit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère, Johanne Bonenfant, à une séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2015;

ATTENDU QUE le maire, Gérard Coulombe, a procédé à la lecture du projet de règlement

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe propose et il est résolu que :

ARTICLE 1

L'article 5.1 du Règlement n° 241114-266 est remplacé par le suivant :

«5.1 *L'exploitant peut, à sa discrétion, déposer à la Municipalité le premier janvier de chaque année la liste des propriétaires ou occupants de roulottes installées sur sa propriété ou sur la propriété qu'il exploite avec leur nom et adresse de leur domicile.*»

ARTICLE 2

Le premier alinéa de l'article 8.1 du Règlement n° 241114-266 est remplacé par ce qui suit :

«8.1 *Sauf l'article 5.1, quiconque contrevient à l'une quelconque des dispositions du présent règlement commet une infraction au présent règlement et est passible :»*

ARTICLE 3

L'article 9.1 du Règlement n° 241114-266 est remplacé par le suivant :

«9.1 *Le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte située sur le territoire de la Municipalité, au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement, doit obtenir un permis conformément aux articles 3 et 4 du présent règlement, et ce, au plus tard le 10 juillet 2015.*»

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

700 - LOISIRS ET CULTURE

R-0106-552 Camp de jour 2015

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, soit autorisée à faire l'embauche d'une monitrice et d'une aide-monitrice pour l'activité «Camp de jour 2015», le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0106-553 Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio Outaouais

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la responsable de la bibliothèque, Christiane Gagnon, soit autorisée à assister à l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio Outaouais qui aura lieu le 6 juin 2015 à Campbell's Bay. Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0106-554 Demande de subvention «Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150»

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu de mandater la directrice générale, Julie Rail, pour présenter des demandes d'aide financière dans le cadre du «Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150».

Adoptée à l'unanimité

900 - VARIA

R-0106-555 Remplissage de piscine par le service incendie

CONSIDÉRANT QUE par le passé, la Municipalité autorisait le remplissage de piscine par le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l'obligation de respecter son schéma de couverture de risque en incendie et d'être conforme à ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité s'étend sur plusieurs kilomètres et qu'il pourrait devenir problématique si un incendie se déclarait sur son territoire au même moment qu'un remplissage de piscine;

CONSIDÉRANT QU'advenant qu'il y ait un incendie majeur au moment où un remplissage de piscine s'effectue, la Municipalité pourrait être tenue responsable;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire en incendie est en accord avec la position du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil maintienne sa position et **n'autorise aucun remplissage de piscine** sur l'ensemble de son territoire.

Adoptée à l'unanimité

R-0106-556 Acception du dépôt d'une pétition - Règlement n° 241114-266

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu d'accepter le dépôt de la pétition remis lors de la rencontre d'information du 31 mai dernier, le tout concernant le Règlement n° 241114-266, «Règlement concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes».

Adoptée à l'unanimité

R-0106-557 Adoption de la dépense au «Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local»

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 229 880\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe «A» identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe, soit la firme Piché & Lacroix CPA inc. présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition

des comptes l'annexe «B» ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du «Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local».

Adoptée à l'unanimité

R-0106-558 Nomination des vérificateurs pour l'année 2015

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que la firme Piché & Lacroix CPA inc. soit nommée comme vérificateur des livres comptables de la municipalité pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

La période de questions débute à 19h27.

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

R-0106-559 Levée de la séance

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de lever la présente séance générale à 20h29.

Adoptée à l'unanimité

**Gérard Coulombe
Maire**

**Julie Rail
Directrice générale**